

**Situation de mise en place, de l'opérationnalisation et du  
suivi des Instances consultatives instaurées au sein des  
Régions**

**Au 31/12 /2022**

## SOMMAIRE

1. Mises en place des intendants consultatives instaurées au sein des Conseils des Régions
2. Comment les instances consultatives ont été créées
3. Recours à une institution nationale ou internationale pour la mise en place des instances
4. Utilisation du manuel de procédure de mise en place, de fonctionnement et de suivi des instances consultatives
5. Présidence de l'instance
6. Représentation féminine au sein de l'instance
7. Participation des instances à des sessions de formation
8. Existence d'un règlement intérieur
9. Existence d'un plan de travail
10. Comment se réunit l'instance
11. Fréquence de réunions de l'instance
12. Existence d'un PV de réunion
13. Consultation de l'instance lors de l'élaboration des plans de développement des collectivités territoriales
14. Recours à la méthodologie d'élaboration, de présentation et d'évaluation de l'avis consultatif
15. Nombre d'avis consultatifs élaborés par l'instance
16. Prise en compte de l'avis consultatif par les conseils

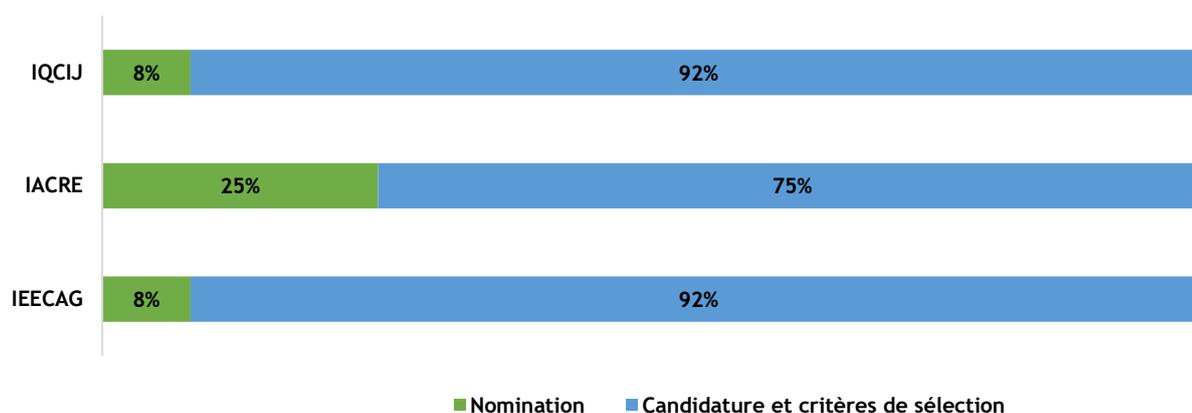
## 1. Mises en place des instances consultatives

Toutes les régions ont mis en place leurs trois instances à savoir :

- L'instance de l'équité, de l'égalité des chances et de l'approche genre (IEECAG) ;
- L'instance consultative chargée de l'étude des Questions relatives aux Centres d'Intérêts des Jeunes (IQCIJ) ;
- L'instance consultative en partenariat avec les acteurs économiques de la région, chargée de l'étude des Affaires Régionales à Caractère Economique (IARCE).

## 2. Comment les instances consultatives ont été créées

La grande majorité des instances consultatives ont été mises en place suite à des candidatures et des critères de sélection.



## 3. Utilisation des manuels de procédure de mise en place, de fonctionnement et de suivi des instances

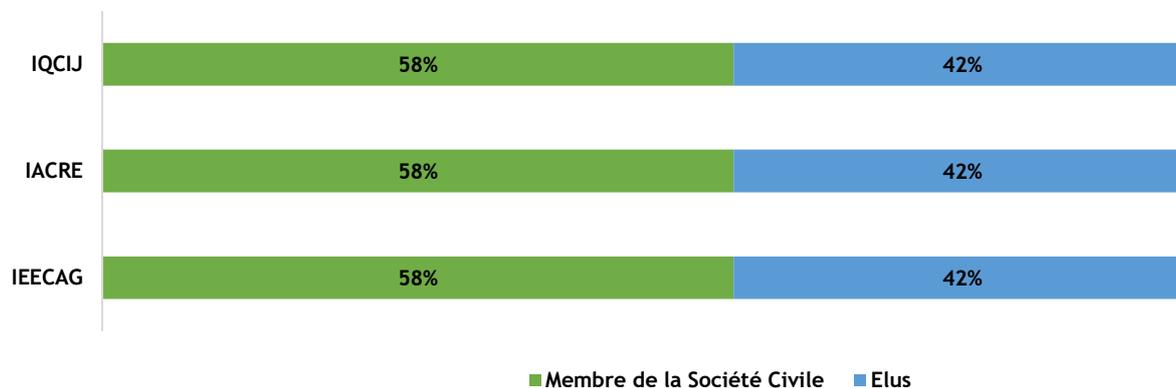
Les instances de toutes les régions ont été créées en s'appuyant sur les manuels de procédures pour la mise en place des instances consultatives élaborées et publiées par la DGCT en 2019 et 2022.

## 4. Recours à une institution nationale ou internationale pour la création des instances

Toutes les instances consultatives ont été créées par les Régions sans recours à l'appui d'institutions extérieures.

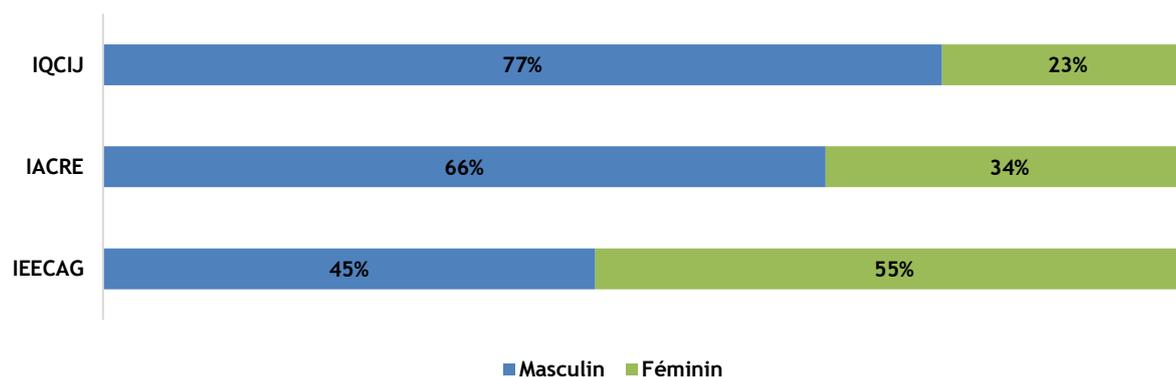
## 5. Présidence de l'instance

Plus de la moitié des instances sont présidées par des membres de la société civile.



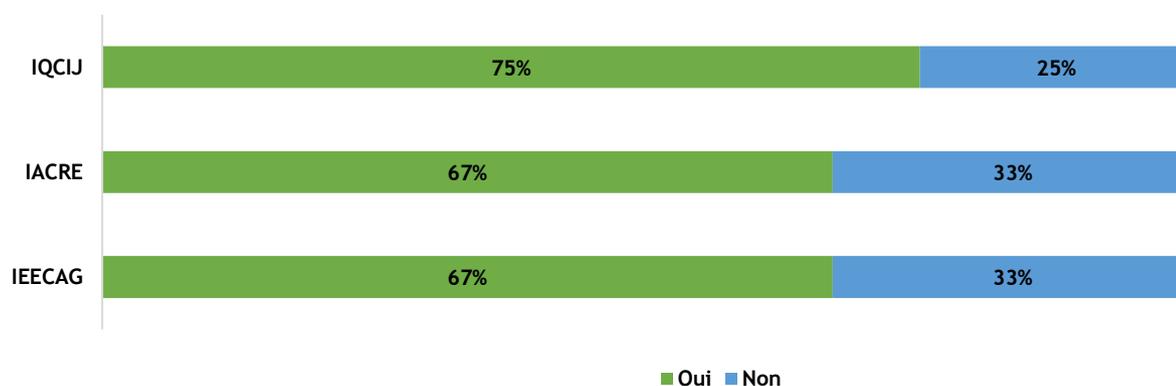
## 6. Représentation féminine au sein des instances

Si les femmes représentent presque le quart (23%) des membres des IQCIJ et le tiers (34%) des membres des IARCE, elles représentent plus de la moitié (55%) au niveau des IEECAG. Pour les IQCIJ, 56% des membres ont moins de 35 ans.



## 7. Participation des instances à des sessions de formation

3/4 des IQCIJ ont bénéficié de sessions de formation. Ce taux est de 2/3 pour les IARCE et les IEECAG.



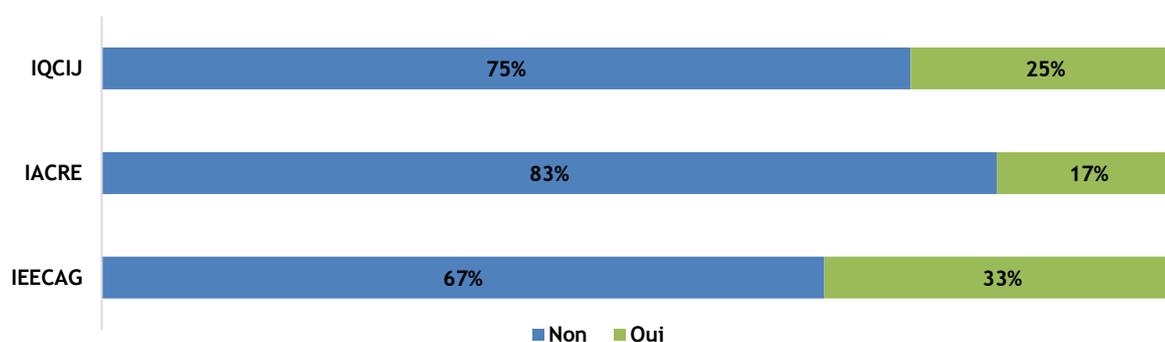
## 8. Existence d'un règlement intérieur

Les IEECAG et les IARCE de 11 régions disposent d'un règlement intérieur. Alors que les IQCIJ de deux régions ne disposent pas de règlement intérieur.



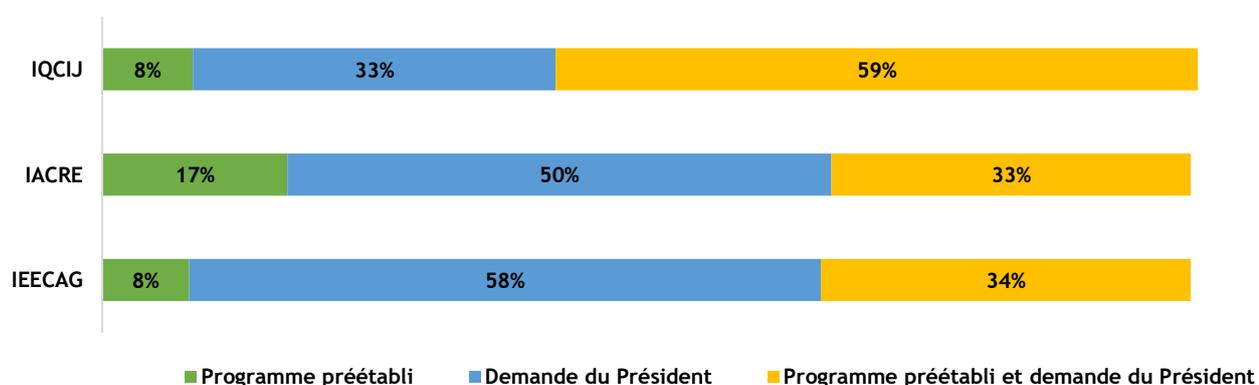
## 9. Existence d'un plan de travail

Plus des deux tiers (2/3) des instances consultatives ne disposent pas d'un plan de travail



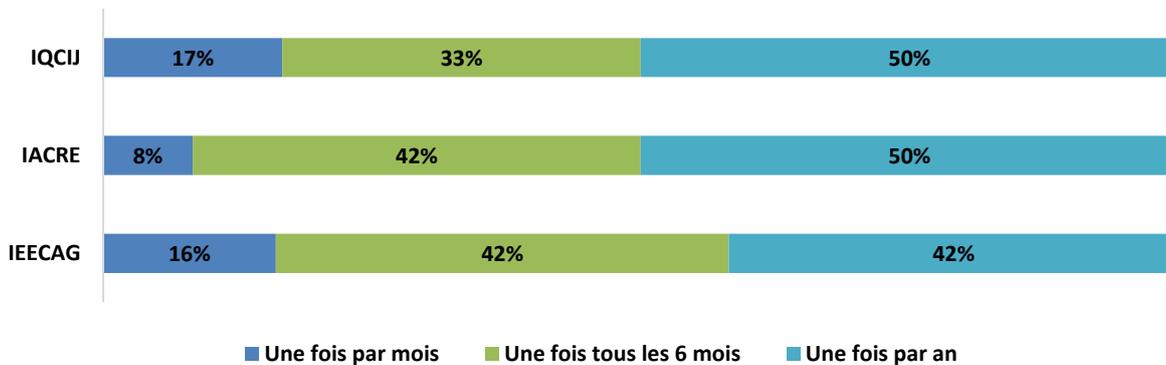
## 10. Comment se réunit l'instance

Près de 60% des IQCIJ se réunissent selon un programme préétabli et à la demande du président alors que la moitié des IARCE et des IEECAG ne se réunissent qu'à la demande du président.



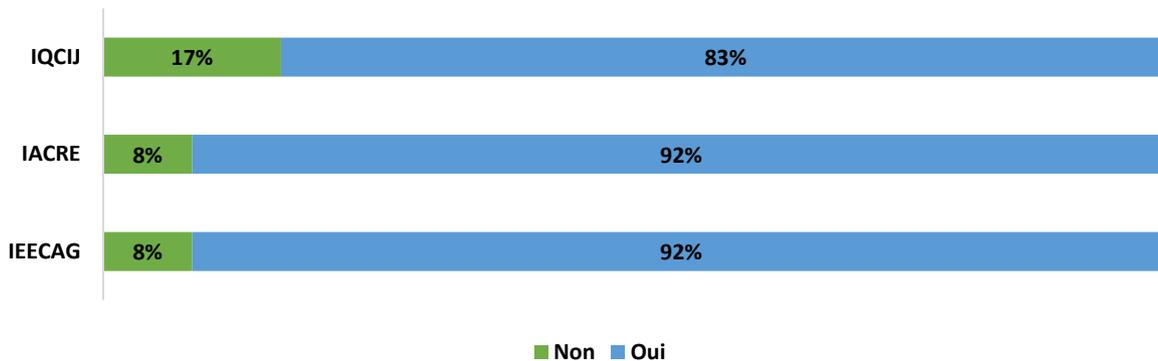
### 11. Fréquence de réunions des instances

Plus de 40% des IEECAG et IARCE se réunissent deux fois par an, ce taux est de 33% pour les IQCIJ.



### 12. Existence d'un PV de réunion

La grande majorité des instances consultatives (plus de 83%) disposent d'un P.V de réunion.

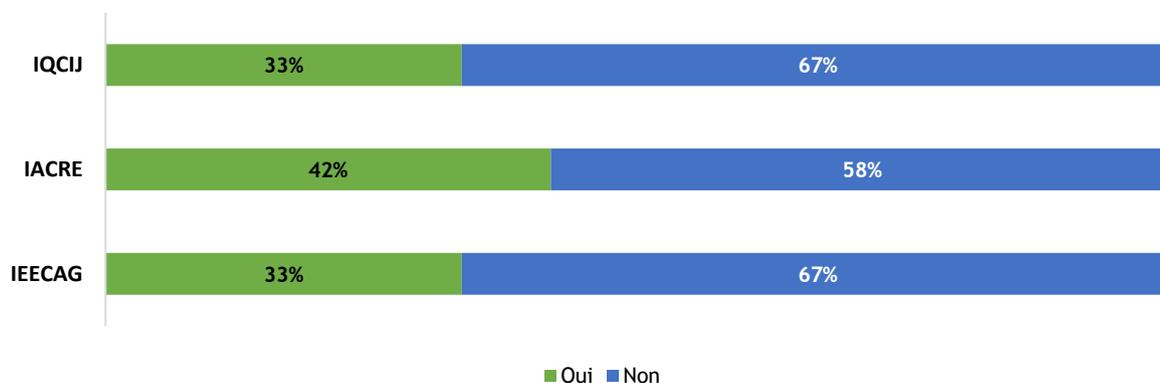


### 13. Consultation des instances lors de l'élaboration des plans de développement régional

Toutes les Régions ont consulté leurs instances lors de l'élaboration de leurs plans de développement régional

#### 14. Recours au guide méthodologique d'élaboration, de présentation et d'évaluation de l'avis consultatif élaboré par la DGCT et publié en 2022

42% des IARCE ont utilisé le guide méthodologique d'élaboration, de présentation et d'évaluation de l'avis consultatif, élaboré et publié par la DGCT en 2022, ce taux est de 33% pour IQCIJ et des IEECAG.



#### 15. Nombre d'avis consultatifs émis par les instances

Tous les avis des instances sont émis à la demande du président.

#### 16. Avis consultatifs élaborés par les instances et pris en compte

Les avis émis par les instances consultatives ont été pris en compte avec un taux de 80% pour IQCIJ, 75% pour IEECAG et 67% pour les IACRE.

